



Poursuite popur gifle a un ado

Par **valpal**, le **06/06/2012 à 17:39**

Bonjour,

Mon mari est poursuivi, pour la 1ère fois de sa vie à 42ans, pour violence sur mineur de - 15ans avec 2 jours itt.

Que risque-t-il en réalité?

Doit-il se faire assister d'un avocat?

Combien celà coute-t-il?

MERCI de vos réponses pour m'éclairer...

Par **fred**, le **27/09/2012 à 19:07**

en temps normal une gifle est contraventionne, mais le fait quel est ete donner a un mineur de moin de 15 ans cela devient un delit.

les faits reste tout de meme minime, je pence que dans le pire des cas il devrais prendre du surssis et des damages et interet a payer a la victime.

ce faire assister d un avocat peut couter cher et pour ce genre de chose ne pas changer l issu. in plaidoyer pour la forme.

tout depend de vos revenus s il sont faible vous devriez avoir droit a l aide juridictionnel

Par **fred**, le **27/09/2012 à 19:08**

en temps normal une gifle est contraventionne, mais le fait quel est ete donner a un mineur de

moins de 15 ans cela devient un délit.

les faits restent tout de même minimes, je pense que dans le pire des cas il devrait prendre du sursis et des dommages et intérêts à payer à la victime.

ce faire assister d'un avocat peut coûter cher et pour ce genre de chose ne pas changer l'issue. je plaiderais pour la forme.

tout dépend de vos revenus s'ils sont faibles vous devriez avoir droit à l'aide juridictionnelle